

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets 2016











# SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
	A. LE TERRITOIRE DESSERVI	
	1) Le périmètre	
	2) La compétence	3
	3) L'organisation du service	4
	4) Les modalités d'exploitation	
	5) Faits marquants de l'année 2016	8
	B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	8
	1) Les bacs roulants	8
	2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	. 10
	3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)	. 10
	4) Les composteurs domestiques 2016	
	C. LA COLLECTE	. 12
	1) Données de cadrage 2003-2016	
	2) La collecte des déchets provenant des ménages	. 13
	3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages	
	4) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des	
	déchets	. 19
	D. LE TRAITEMENT	. 20
	Le centre de tri Cycléa	
	E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS - LE NUMERO VERT DU TCO	. 22
	F. LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS	. 28
	2) Développer les performances de tri des emballages	. 30
	3) Les appels à projets environnement du TCO	. 30
	G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	. 32
	1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine	. 32
	2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules	. 32
	3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages	. 32
	4) La lutte contre l'errance animale	. 34
	H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2016	. 36
II.	. LES INDICATEURS FINANCIERS	. 37
	A. Dépenses d'investissement du service	. 37
	B. Dépenses de fonctionnement du service	. 39
	C. Modalités de financement	. 39
H	I. PERSPECTIVES	
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	. 43
	ANNEXE 2: TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE	. 49
	ANNEXE 3: TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	
	ANNEXE 4: APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES	. 54
	ANNEXE 5 : INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS	
	MENAGERS ET ASSIMILESPRODUITS AVEC UNE BASE 100 en 2010	. 56

# DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a évolué pour devenir le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'y est donc plus développée depuis 2014.

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

# A. LE TERRITOIRE DESSERVI

## 1) Le périmètre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2016, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 216 068 habitants.

# 2) La compétence

La Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants....
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,

- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté,
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

# 3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupement permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé....),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par 2 prestataires privés, NICOLLIN OI et HCE.

De plus le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée par la société NICOLLIN Réunion.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR) :
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 (sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004) ;
  - le verre :
  - les déchets végétaux (DV) ;
  - et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères	1 fois par semaine partout à l'exception de 2 fois par semaine en zones denses ou touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles
Emballages et papiers	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année Collecte 5 <sup>ème</sup> semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 1 fois tous les 15 jours Collecte 5 <sup>ème</sup> semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Verre	1 fois tous les 15 jours (en moyenne ou selon le taux de remplissage)

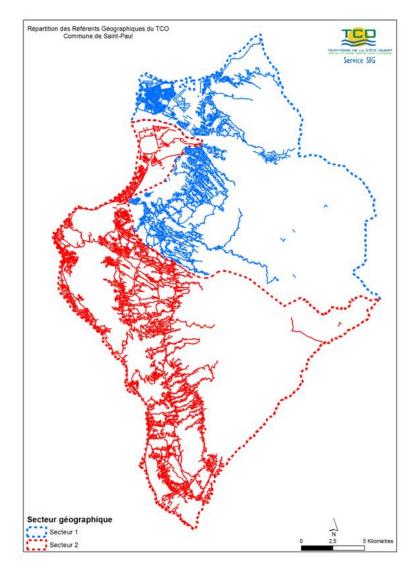
# 4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service	
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	ОТТО	
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	LRVP	
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	VERLEO	

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par 2 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :

Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services depuis le 01/08/14
Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	тсо	NICOLLIN OI
	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
Collecte des déchets végétaux	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
et encombrants	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	NICOLLIN OI
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	NICOLLIN OI
Collecte du verre en colonne	тсо	NICOLLIN OI



Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de la gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté, de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. CYCLEA s'est également vu confier la gestion du marché de communication au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société SUEZ depuis 2007.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis février 2014 par NICOLLIN REUNION.

# 5) Faits marquants de l'année 2016

L'année 2016 a été marquée par les évènements suivants :

- Vide fonds de cour sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Leu
- Grèves en avril de NICOLLIN OI et du BTP (barrages filtrants ayant entravé la circulation des véhicules de collecte)
- Mise en œuvre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco-Emballages : optimisation, densification, sécurisation et customisation du parc de bornes à verre.
- Vide fonds de cour Bras Canot à Saint-Paul (juillet)
- Projets de secteur : SIDR et ZUP Le Port et Portail SEMADER Saint-Leu
- Suppression des sacs plastiques sur le marché forain de La Possession
- Plan de Salubrité sur plusieurs quartiers de Saint-Paul

# **B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS**

## 1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercle / roues / ...), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance). Le marché s'est terminé en juin 2015 et a été renouvelé à partir de juillet 2015, avec le même prestataire - OTTO Environnement.

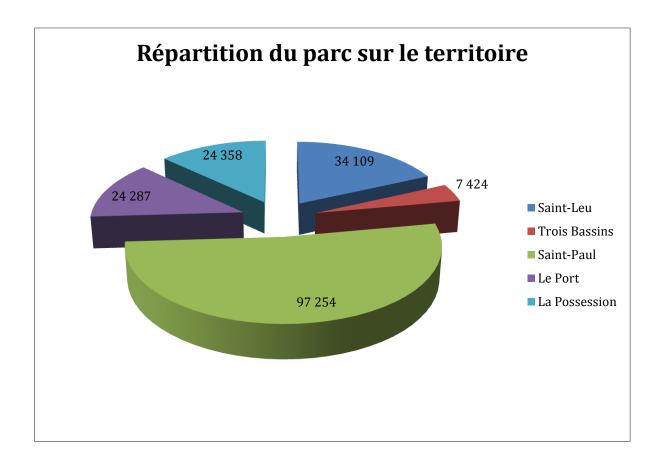
Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

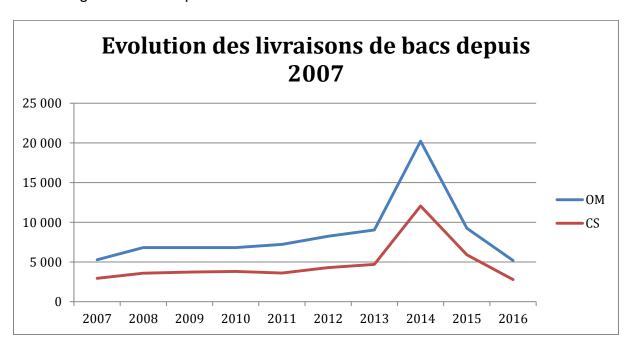
Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A la fin 2016, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **187 432 unités**, dont 101 655 bacs d'ordures ménagères (54%) et 85 777 bacs d'emballages recyclables (46%).



L'année 2016 confirme le retour à une croissance normale du parc, conforme aux années précédentes (2007-2008) :

- augmentation du parc en nombre de bacs : +3%
- augmentation du parc en volume : +4%



La stabilisation de cette croissance est due à une modification des modalités d'attribution des bacs roulants, sur décision des élus de la commission Services Publics depuis janvier 2016, comme suit :

- -Suppression des dotations supplémentaires (étude au cas par cas)
- -Suppression des changements de volume (étude au cas par cas)
- -Obligation de faire une déclaration de vol ou de perte auprès de la gendarmerie nationale ou de la police nationale ou municipale

Le taux de casse (remplacement de bacs HS, volés, brûlés, tombés benne) continue par ailleurs de fortement diminuer :

2015 par rapport à 2014 : -20% 2016 par rapport à 2015 : -32%

Ce taux représente 55% de l'ensemble des bacs livrés en 2016.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
3 589	4 386	7 975
45%	55%	

Les réparations de bacs roulants ont augmenté de 73% par rapport à 2015 (4125 éléments en 2016 / 2382 éléments en 2015).

Ainsi, l'année 2016 aura été marquée par une diminution des dotations et une forte augmentation des réparations de bacs roulants, suite aux nouvelles règles de dotation mises en œuvre.

# 2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation était assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités jusqu'en 2014. Le marché de fournitures du lot bois s'est arrêté en septembre 2013 et celui du lot métallique en septembre 2014.

Une consultation a été lancée fin 2016 pour le renouvellement de ce marché.

# 3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain), le TCO a procédé à la livraison de 73 bornes à verre supplémentaires en 2016 (dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte en partenariat avec Eco Emballages), portant le parc à **501 unités** pour 216 068 habitants.

	Nombre de bornes			Ratio hab	Ecart par rapport à	
	2015	2016	Delta	2016	l'objectif (1 BAV / 450 hab.)	
La Possession	46	67	21	482	-5%	
Le Port	49	75	26	475	-7%	
Saint-Paul	237	246	9	430	+4%	
Trois- Bassins	28	28	0	263	+42%	
Saint-Leu	68	85	17	396	+12%	
TOTAL	428	501	73	431	+4%	

Globalement, le parc est correctement dimensionné avec un léger dépassement du ratio national. La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune où les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus ont un besoin d'équipement en borne à verre inférieur au ratio national (moins qu'une borne pour 450 hab.), en particulier à Trois Bassins, a contrario des communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

# 4) Les composteurs domestiques 2016

Ce marché a été attribué depuis septembre 2014 à un nouveau prestataire VERLEO. Suite à une forte demande de bacs à compost en 2014 due au changement gagnant (diminution des fréquences de collecte avec la mise en œuvre de mesures d'accompagnement), les administrés du Territoire de la Côte ont été dotés de 4 691 composteurs. Depuis 2015, une forte diminution des demandes est à constater.

Le nombre de composteurs livrés sur le territoire en 2016 est de 693 soit 493 unités en bois et 200 unités en plastique (contre 1300 en 2015)

Le Territoire de la Côte Ouest compte 21 277 bacs à compost soit une augmentation de 2.64%.

La diminution des livraisons s'explique par une saturation de la demande de la plupart des foyers souhaitant disposer d'un composteur (+ de 20 000 foyers) ayant été dotés.

Environ 4 000 tonnes de bio-déchets seraient ainsi détournées chaque année.

Le TCO a décidé l'arrêt total des composteurs en bois fin décembre 2016 car ils avaient une durée de vie limitée.

# 5) Bornes enterrées pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boulodrome de l'Ermitage, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès est garanti par un système d'ouverture

nécessitant un badge magnétique. Les objectifs visés sont : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place, une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les résultats sont mitigés, outre l'enjeu d'intégration paysagère (odeurs, coûts de fonctionnement élevés, dysfonctionnements et dégradations des bornes d'introduction), et n'ont pas permis son déploiement.

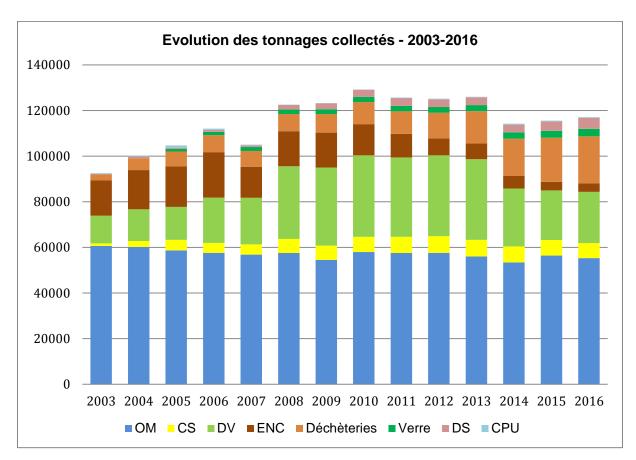
Au regard de ces bilans mitigés, en 2016 la Collectivité a décidé de mettre fin au contrôle d'accès afin de limiter les dégradations et dès lors les mises en service des équipements. De plus, pour un meilleur traitement des odeurs potentielles, une saisonnalité des nettoyages a été mise en place avec des interventions plus fréquentes en période estivale.

# C. LA COLLECTE

# 1) Données de cadrage 2003-2016

Depuis 2003,

- ⇒ +26.6% de tonnes (tout flux confondu) collectées par la collectivité
- ⇒ L'apport volontaire en augmentation constante pour atteindre +21% des tonnages
- ⇒ +15% de la part valorisable, en 2016 près de la moitié du gisement (48%) est destiné aux unités de valorisation



# 2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte qui est assuré sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès, collectées en points de regroupement.

En complément de la collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 12 déchèteries de l'agglomération, au niveau des points d'apport équipés de bornes spécifiques (enterrées ou aériennes) et de compacteurs solaires (les Kompactali). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

# La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 36 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ОМ	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	54 521	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279
Variation (tonnes)	-3039	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1119
Variation (%)	-5,28%	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-2%
kg/hab	271	282	275	271	263	249	266	256
Variation (kg/hab)	-15	11	-11	-4	-8	-14	17	-10
Variation (%)	-5%	+4%	-4%	-1%	-3%	-5%	6,83%	-3,8

Les tonnages collectés en ordures ménagères affichent une **baisse de 2%** par rapport à 2015. Il est notable que les tonnages collectés par habitant (256Kg) enregistrent une diminution de 3.5% par rapport à 2015 s'expliquant par la conjugaison des baisses de fréquence des collectes, la réduction à la source des emballages.

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate n'ont pas été communiqués en totalité pour 2016. Après une augmentation de 20% entre 2014 et 2015, la tendance semblerait être à la baisse pour 2016

# Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri Cycléa du Port (délégation de service public), pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	6 201	6638	7 057	7 272	7 294	7023	6801	6623
Variation (tonnes)	77	437	419	215	22	-271	-222	-178
Variation (%)	1.25%	7.04%	6.30%	3.03%	0,3%	-3,71	-3,16%	-3%
kg/hab	31	32	34	34	34	33	32	31
Variation (kg/hab)	1	1	2	0	0	-1	-1	-1
Variation (%)	3.33%	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-3%

On note une diminution des tonnages collectés de -3% par rapport à 2015, ainsi que du ratio par habitant, cette diminution s'expliquerait par la conjugaison des baisses de fréquence des collectes, la réduction à la source des emballages, l'opération continue « stop pub » et le développement de l'apport volontaire en déchèteries.

# Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 501 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	2083	2202	2 387	2556	2709	2810	3059	3370
Variation (tonnes)	147	119	185	169	153	101	249	311
Variation (%)	7,58%	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	10.18%
kg/hab	10,34	10,72	11,24	12,04	13	13,12	14,42	15,60
Variation (kg/hab)	0,34	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	1,18
Variation (%)	3,40%	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	8,2%

Les tonnages collectés sont en très nette hausse de près de 10%, chaque habitant ayant trié 1.4 kg de verre de plus qu'en 2015 (équivalent d'une bouteille d'1L).

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant (15,6kg) reste inférieur de près de 50% au ratio national. Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteille de dodo). La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

# Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 17.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à octobre) et de 2 fois par mois en été, sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCE qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord). Sur le reste du territoire, c'est NICOLLIN OI qui réalise la collecte (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins, Saint Leu).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	34 274	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422
Variation (tonnes)	2 367	1 510	-967	917	-74	-9 966	-3 647	672
Variation (%)	7.42%	4,41%	-2.70%	2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3%
kg/hab	170	174	166	167	166	119	103	103,8
Variation (kg/hab)	12	4	-8	1	-1	-47	-16	0,8
Variation (%)	7.59%	2.35%	-4,59%	0,6	-0,6%	-28,31%	-13,45%	0,8%

Au regard de la pluviométrie un peu plus conséquente en 2016, les tonnages de déchets verts collectés sont en **légère augmentation** (+3% par rapport à 2015).

#### Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 1 fois tous les 15 jours. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 17.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3718	3648
Variation (tonnes)	11	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70
Variation (%)	0,07%	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2%
kg/hab	76	66	50	35	33	26	18	17
Variation (kg/hab)	0	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1
Variation (%)	0%	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	-6%

Les tonnages d'encombrants collectés en porte à porte affichent une **légère diminution (2%)** par rapport à 2015, cette diminution s'expliquant par :

- une meilleure captation des flux en déchèteries ;
- une partie du gisement captée via les collectes de dépôts sauvages.

# L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tous déchets confondus, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées, les déchets d'Equipement Electrique et Electronique (réservés aux particuliers), les lampes à

l'exception des ampoules à filament ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Dans la cadre de sa mission de service public, le TCO assure par le moyen de prestation occasionnelle le ramassage des dépôts sauvages de plâtre. Face au constat de recrudescence de ce type de dépôts et du coût de la mise en place d'une collecte contractuelle, une solution alternative a été apportée à la population. Un caisson d'un volume maximal de 30m³, permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

Commune du Port : Boulevard de la Marine

• Commune de la possession : St Laurent -Rue Thomas Sankara

• Commune de St Paul : Bld Jacob de la Haye

• Commune de St Paul : Ermitage les bains- Avenue de Bourbon

• Commune de St Leu : Chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 12 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Ermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Saint-Leu	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

# Les tonnages collectés :

Déchèterie	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes collectées	8154	9731	9838	11327	14127	16171	19371	20705
Variation (tonnes)	606	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1334
Variation (%)	8,03%	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%
kg/hab	40	47	46	53	66	75	91	96
Variation (kg/hab)	3	7	-1	7	13	9	16	5
Variation (%)	8,82%	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	5,5%

	Batteries (Kg)	Huile (Kg)	Piles (Kg)
Total 2016	135 206	52 650	6 266
Total 2015	130 206	39 870	6 625
Total 2014			4 860
Delta 2016/2015	4%	32%	-5%

Globalement, on constate une **augmentation significative des tonnages** collectés via le réseau de déchèteries par rapport à l'année 2015 **(+7%)**, portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à 96 kg/habitant (+5,5 % par rapport à 2015). Ce cycle d'augmentation depuis 2014 montre que l'apport volontaire impulsé par le changement gagnant donne au réseau de déchèteries une dimension importante.

La **fréquentation** des déchèteries est également **en hausse de 28 %** par rapport à 2015, avec 242 527 apporteurs, contre 189 826 avec 73% de particuliers et 27% de professionnels.

	2014	2015	2016	Evolution
particuliers	112 934	134 856	176 570	31%
professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	20%
total	166 010	189 826	242 527	28%

Par ailleurs, 1 356,3 tonnes de D3E ont été rapportées en déchèteries (contre 1 367 en 2015) soit 155 668 appareils. Pour rappel, ce gisement est pris en charge par une filière REP. Le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries.

Pour mémoire, en janvier 2011, le TCO a cessé de collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electriques (D3E), estimant que le traitement de ce type de déchets était dorénavant inclus dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payé par le consommateur (référence à la mise en place d'une filière Responsabilité Elargie des producteurs – REP).

L'usager n'a donc pas à payer une double participation pour le traitement des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis cette date à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), en déchèteries si pas de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation.

# 3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs,
- ⇒ Des bornes enterrées à destination de restaurateurs,
- ⇒ Des compacteurs solaires pour des restaurateurs,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

# 4) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.

# **Equipements**:

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agrées et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousses de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01/08/14, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30.

# Dégradations des voies :

L'année 2016 a été marquée par un contexte de forte mobilisation opérationnelle. Les remises en état des accotements de voierie suite aux dégradations provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies de façon ponctuelle. Un recensement global des dégradations de voirie a été entrepris afin de poursuivre la campagne générale de réparation en 2017.

# Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2016 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

# D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- ordures ménagères résiduelles
  - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit vers l'ISDND d'ILEVA
- déchets végétaux
  - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
    - Au Port : valorisation par du compostage
    - A Saint-Leu et Saint-Paul : Broyage
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages
  - ⇒ emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par Cycléa,
  - ⇒ encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de Cycléa ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

# Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié via une DSP depuis 2013 la prestation de tri des emballages et encombrants recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port. Cette délégation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

## ⇒ Tri des emballages ménagers :

- **Baisse de 2%** des tonnages bruts entrants d'emballages ménagers recyclables (6 826 tonnes en 2016 contre 6 987 tonnes en 2015).
- CYCLEA a trié 6 941 tonnes en 2016 issues des collectes en porte à porte et des prestations occasionnelles de collecte, dont 1993 tonnes de refus de tri. Liées au processus de transformation, 305 tonnes font l'objet d'une perte. CYCLEA a valorisé 4 643 tonnes avec un taux de valorisation global 70% (hors perte). Ce taux de valorisation est en augmentation (+5%) et se rapproche de la valeur de 2013 (71%). Ce bon résultat est à mettre en perspective avec :
  - une plus grande adhésion au geste de tri et aux fréquences de collecte
  - une nette amélioration des contrôles par le collecteur (contrôle des bacs et déclassement)

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Exports	Exports	Exports	Exports
MATERIAUX	2013 (t)	2014 (t)	2015 (t)	2016 (t)
Papiers / journaux / magazines	2617	2337	2480	2724
Emballages cartons/cartonnettes	2181	2038	1515	1559
Emballages plastiques	604	539	513	530
Emballages métalliques	243	218	208	205
Films plastiques (Sachets)	126	86	124	136
Total	5771	5218	4840	5154
Refus de tri	2043	2519	2412	1993

Kg/hab 2014	Kg/hab 2015	Kg/hab 2016	EVOLUTION de 2015 à 2016
10,92	11,67	12,61	8%
9,52	7,13	7,22	1%
2,52	2,41	2,45	2%
1,02	0,98	0,95	-3%
0,4	0,58	0,63	9%
24,38	22,77	23,85	5%
11,77	11,35	9,22	-19%

# 

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2016, **13 728 tonnes** d'encombrants ont été triées (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre 13 155 tonnes en 2015, soit une **augmentation de 4%**. Cette augmentation est principalement liée aux flux des collectes (+7%) qui représentent 56% du gisement (7 134 tonnes). La perte liée au processus de transformation s'élève à 123 tonnes, avec 11 917 tonnes de refus de tri.

Le taux de valorisation est de 12,4% (-2% par rapport à 2015) avec 1 687 tonnes qui ont été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons).

A noter que 212 tonnes de déchets verts considérées comme refus sont toutefois renvoyées vers la filière de valorisation de compostage.

De manière plus globale, l'activité de la chaine de tri est en baisse depuis 2013 (-6%) avec une qualité qui sur la période demeure stable (70% du contenu des bacs jaunes valorisé). Parallèlement, celle du pré-tri encombrant est dopée (+30%) par les apports de collecte et de déchèteries, ces dernières représentent 45% du gisement.

<sup>\*</sup> part des refus dans le gisement sortant total

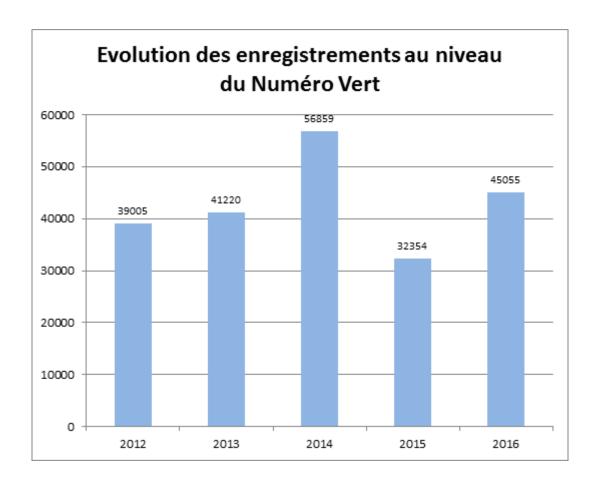
# E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

- Nombre d'enregistrements : 45 055 (+39% / 2015)



# - Les différentes typologies :

 <u>Les demandes d'information</u>: 18 644 dont 1 136 demandes liées aux calendriers de collecte (41,38% des enregistrements)

- <u>La pré-collecte</u>: 9 961 (37,72% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 8 460 demandes de bacs roulants en dotation ou maintenance (32,03% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 1 501 demandes relatives aux bio-composteurs (5,68% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>La collecte</u>: 7 468 (28,28% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 7 267 signalements de dysfonctionnement de collecte (27,52% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 161 signalements de dégradations de biens suite aux collectes (0,61% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 40 demandes d'extension de collecte (0,15% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>L'errance animale</u>: 6 553 (24,81% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 3 452 demandes de ramassage de cadavres de chiens ou de chats errants (13,07% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
  - 3 101 demandes de capture de chiens ou de chats errants dont 207 demandes de cages pièges (11,74% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>La médiation</u>: 1 285 demandes d'intervention des médiateurs de l'environnement (4,87% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>Les demandes de retrait de dépôt sauvages</u>: 744 demandes (2,82% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- STOP PUB: 173 demandes (0,66% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>Le retrait d'épaves ou de VHU</u>: 116 demandes (0,44% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>Les bornes à verre</u>: 78 demandes liées aux bornes à verre (0,30% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)
- <u>Les compacteurs solaires</u>: 19 enregistrements concernant les compacteurs solaires (0,07% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)

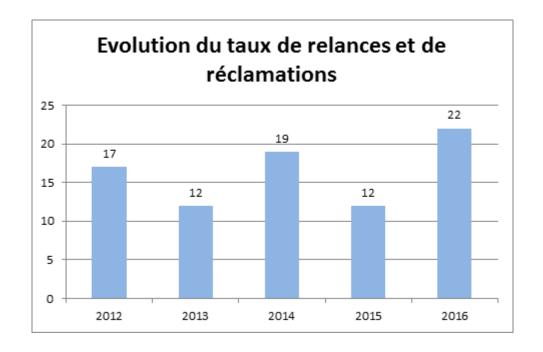
 <u>Les corbeilles de propreté urbaine</u>: 14 demandes concernant les corbeilles de propreté urbaine (0,05% des enregistrements totaux déduits des demandes d'information)

# - Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations

Les réclamations : 7 485 dont 7 267 liées à la collecte

o Les relances : 2 508

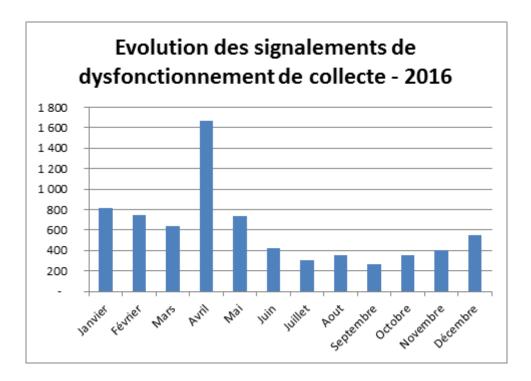
Soit un taux de relances / réclamations de 22% (+10% / 2015)



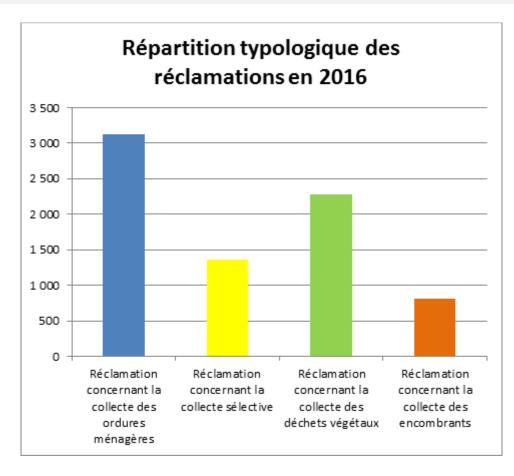
Ces données montrant une très nette baisse de la qualité de service en 2016 sont néanmoins à nuancer au regard des grèves successives d'avril 2016 (grève de NICOLLIN OI puis des salariés du BTP avec la mise en place de barrages filtrants ayant pénalisé très fortement les collectes et les accès aux exutoires) qui ont engendré une recrudescence des réclamations liées aux collectes (1 684 signalements et 239 relances en avril pour une moyenne mensuelle en 2016 de 590 enregistrements environ). Sans la survenue de ces réclamations et relances d'avril 2016, le taux de relances et de réclamations serait sensiblement similaire à celui de 2014 avec un taux avoisinant les 19%.

# - Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

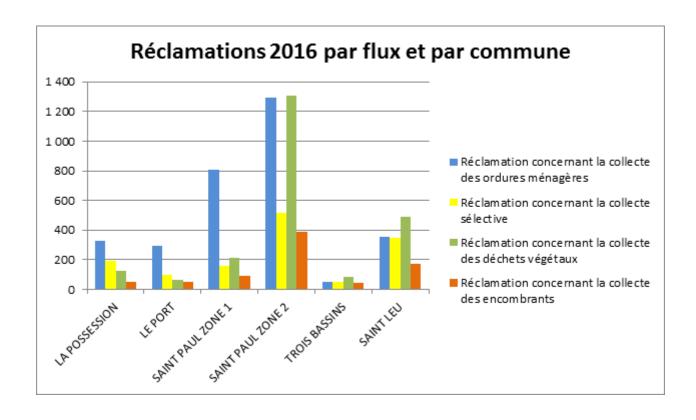
Les réclamations : 7 485 dont 7 267 liées à la collecte

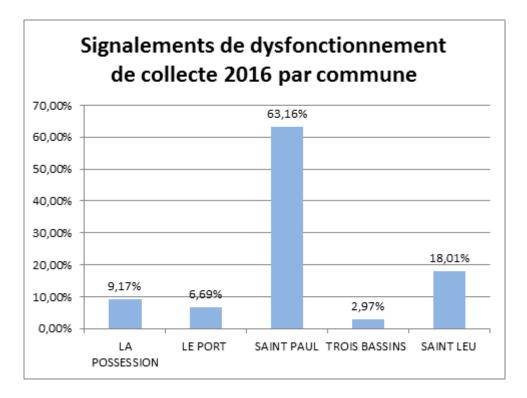


Une moyenne mensuelle 2016 des réclamations d'environ 500 signalements sans prise en compte du mois d'avril ayant connu une recrudescence de signalements dus aux grèves successives de NICOLLIN OI et des salariés du BTP.



La majorité des signalements concernent les ordures ménagères, ce chiffre étant néanmoins à nuancer, d'une part par le fait que les usagers demeurent plus sensibles pour ce flux à tout dysfonctionnement (imputable ou non aux collecteurs : véhicules en stationnement gênant, voies impraticables dues aux à des évènements pluvieux...) et d'autre part sans les grèves d'avril 2016 ayant impacté principalement les ordures ménagères (les réclamations d'avril représentent plus d'1/3 de la totalité annuelle des signalements pour les ordures ménagères et 1/4 pour la collecte sélective), la collecte des déchets végétaux apparaît en fait comme le flux présentant le plus de signalements de dysfonctionnement.





La majorité des signalements, tous les flux confondus, concerne la commune de Saint Paul et ce essentiellement au niveau de la zone 2 avec 46,30% des signalements ; ce pourcentage étant à mettre ne perspective avec le nombre d'habitants de chaque commune :

- La Possession: 14,80% de la population totale du TCO
- Le Port : 16,84% de la population totale du TCO
- Saint Paul: 49,27% de la population totale du TCO
- Trois Bassins: 3,43% de la population totale du TCO
- Saint Leu: 15,66% de la population totale du TCO

# F. LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS

La communication de proximité est réalisée par les médiateurs de l'environnement. 60 médiateurs, 9 encadrants et 2 chargées de communication en poste fin 2016, soit 1 médiateur pour 3 600 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

# => Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé :

- 77 180 problèmes environnementaux recensés (soit 300 par jour ouvrés, 55 310 en 2015).
  - Problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, BAV, ...).
- 12 440 DEEE recensés sur le bord des routes (16 720 en 2015).

Par rapport à 2015 : Dans la poursuite des efforts menés depuis 2015, nous constatons que le prestataire a considérablement amélioré son mode de recensement des problèmes environnementaux ce qui explique leur augmentation en 2015. A titred'informaton, les activités de la patrouille sont cartographiées afin de permettre d'observer des évolutions sur le terrain.

# => Pôle spécifique/sensibilisation, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie :

- 20 317 foyers sensibilisés à la notion de salubrité / présentation des déchets à la collecte (contre 23 800 en 2015)
- 4140 demandes Numéro vert nécessitant l'intervention des médiateurs ont été traitées (soit 16,5 demandes par jour, contre 2900 en 2015).
- 60 862 nouveaux calendriers de collecte distribués.

Par rapport à 2015 : Nous observons une forte augmentation des demandes numéro vert d'un côté et moins de besoin de sensibilisation en porte à porte de l'autre. Les usagers utilisent plus facilement le numéro vert pour comprendre et appréhender des situations liées à des problèmes de collecte ou autre. Le passage en porte à porte systématique devient donc moins nécessaire.

# => Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics :

- 20 000 personnes sensibilisées lors d'animations sur la gestion des déchets (prévention et tri) comme en 2015.
- 11 360 élèves sensibilisés sur la gestion des déchets contre 10 500 en 2015)
- 2 068 personnes ont visité le centre de tri et l'espace de jardinage au naturel (2000 en 2014)
- Accueil de plus de 38 000 personnes en Trokali (34 000 en 2015)

Par rapport à 2015 : Diminution importante du nombre de personnes sensibilisées dans le cadre d'animations « grand public ». En revanche, renforcement des interventions dans le milieu scolaire et dans les Trokalis.

# Faits marquants 2016:

# Opérations de proximité et de propreté :

- Les projets de secteur (Le Port et St-Leu)
- L'opération vide fond de cour de St-Leu

# Opérations de promotion de la prévention et du tri des déchets :

- La communication spécifique autour du recyclage du verre (PAC Eco Emballages)
- La poursuite de la distribution d'affiches STOP PUB dans les mairies annexes
- L'opération zéro sac plastique sur le marché forain de La Possession
- Le Trokali mobile durant les semaines du développement durable et de la réduction des déchets

# Autres opérations :

- Les suivis de collecte spécifique à la grève de Nicollin
- L'opération de sensibilisation à l'errance animale avant les vacances de Juillet

# 1) Le programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets : Le programme de 5 ans s'est terminé en 2015. L'objectif de -7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) évités a été atteint puisque avec -15% de DMA l'objectif est dépassé de 8 points (principalement grâce aux déchets végétaux et OMR).

#### LA MATIERE ORGANIQUE

# Promotion du compostage (individuel et collectif)

6 550 personnes sensibilisées par les médiateurs lors de séances ou stands d'informations (980 personnes) ou lors d'interventions en établissements scolaires (5570 élèves).

557 demandes de bac à compost pour des particuliers (contre 1300 en 2015).

21 demandes pour des établissements scolaires ; associations ; hôtels et collectivités (sans demande d'accompagnement).

8 demandes d'accompagnement à la mise en place du compostage collectif (*rem : site internet avec meilleure visibilité*)

Les demandes de composteurs ont tendance à diminuer mais ce phénomène s'explique par une dotation de foyers élevées (plus de 20 000 foyers ont été dotés d'un composteur soit 40% des maisons).

# LE PAPIER, CARTON ET PLASTIQUE

# Stop-Pub

Redistribution de 9 000 autocollants dans les présentoirs fournis aux mairies et annexes, sites du TCO et Cyberbase.

400 demandes de Stop-Pub via le site internet.

Environ 400 tonnes de papiers évités.

#### LES ENCOMBRANTS

#### Les Trokalis

38 000 personnes ont fréquenté les Trokalis.

- + 120 000 objets récupérés par les usagers
- + 60 tonnes de déchets détournés.

Rem: Données sensiblement similaires à 2015.

# La recyclerie de Cambaie

Une subvention de 46 000€ a été octroyée à l'association ACCC pour porter un projet de recyclerie (2015/2016). Durant l'exercice, ce sont plus de de 3700 objets qui ont été présentés à la vente (mobilier de bureaux, appareils électroménager, décoration et mobilier divers, ustensiles de cuisines, etc) soit 20 tonnes d'objets destinés à l'enfouissement ou au recyclage et plus de 20 000€ de produits vendus. 8 emplois d'insertion ont été créés dans ce cadre.

# **LUTTER CONTRE LE JETABLE**

# L'opération 0 sac plastique

Le TCO, avec le soutien financier de l'ADEME et techniques des communes, s'est engagé dans une démarche volontariste de suppression de tous les sacs plastiques (y compris ceux autorisés par la loi) sur ces marchés forains. Une première opération eu lieu sur le marché forain de la Possession. Plus de 1200 sacs ont été distribués et 2000 personnes ont été sensibilisées au risque que représentent ces sacs sur l'environnement.

# 2) Développer les performances de tri des emballages

En 2016, ce sont plus de 420 interventions autour du tri et de la gestion des déchets qui ont été réalisées touchant 14 400 personnes réparties de la manière suivante :

- 50% en établissements scolaires et centres aérés
- 30% lors d'évènementiels
- 20% chez les bailleurs, dans des associations ou dans des centre de formation.

Depuis 2013, il n'y a pas eu d'opérations « pied dans la porte » (sensibilisation au tri au cas par cas). L'année 2016, ce sont surtout des opérations de projets de secteur qui ont vu le jour. En 2017, les opérations spécifiques tri des déchets doivent reprendre.

# 3) Les appels à projets environnement du TCO

Les projets environnement du TCO existent depuis 2004. Ils consistent à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage et à la mise en œuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire.

En 2016, l'enveloppe globale de 75 000 € a été répartie sur 71 projets (88 en 2015), et a concerné environ 8 750 élèves (8839 en 2015), soit environ 31% des enfants du primaire du TCO, répartis sur 377 classes (environ 50% maternelles, 50% élémentaires).

Les projets 2015 ont porté sur la biodiversité ou l'eau (48% des projets) et les déchets, l'énergie ou l'errance animale (51%).

# G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# 1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 est assurée par NICOLLIN REUNION.

En 2016, les quantités de déchets ainsi collectés dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **diminué de 22%**, passant de 372 tonnes ramassées en 2015 contre 288 en 2016.

# 2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2016, le TCO a procédé à l'enlèvement de 422 épaves ou véhicules hors d'usage (contre 196 en 2015) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte, la dépollution et la valorisation, soit une **augmentation de 115**%. Cette augmentation conséquente est la conséquente des opérations communales type « vide fond de cour » menées en 2016.

# 3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

## Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012. Suite à la réduction des fréquences de passage du service de collecte des déchets ménagers en vigueur depuis août 2014, une augmentation de dépôts de déchets en mélange a été constatée.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique, le TCO a décidé de renforcer en 2015 les moyens de collecte en affectant à la flotte existante 1 camion 19 tonnes à grappin supplémentaire par le biais d'un avenant au marché en cours.

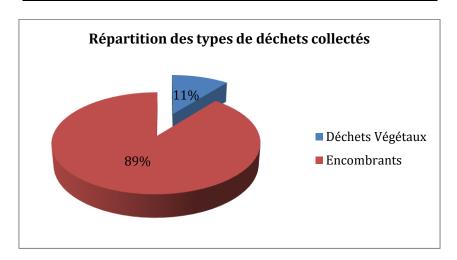
Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 sont les suivants :

- moyens humains: 17 agents
- moyens matériels: 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes.

# Les tonnages collectés :

Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total	Kg / hab
Le Port	3	1 403	1 406	37
La Possession	183	649	833	27
Saint Paul	257	1 339	1 596	15
Saint Leu	51	842	893	28
Trois Bassins	22	98	120	16
Total	517,34	4 331,34	4 848,68	22,65

2016	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
Total 2016	517,34	4331,34	4848,68
Total 2015	600,5	3486,5	4147
Delta 2015/ 2016	-14%	24%	17%



Au cours de l'année 2016, 4 848,68 tonnes de déchets ont été collectées (dont 517,34 de déchets végétaux, et 4 331,34 d'encombrants), contre 4 147 tonnes en 2015. Ainsi, les quantités ramassées en **dépôts sauvages ont augmenté de 17%** avec une poursuite de la baisse des tonnages collectés pour les déchets végétaux (-14%) et une hausse sensible pour les encombrants (+24%).

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été rationnalisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et** de **mises en demeure** des propriétaires par les communes au titre du pouvoir de police du maire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police en collaboration avec les services du TCO et service environnement des communes. En 2016, +800 actions préventives ont été menées et plus de 170 procès-verbaux adressés aux contrevenants sur le territoire. A noter que l'activité porte actuellement essentiellement sur les déchets et les VHU, la divagation animale étant difficilement verbalisable (animal non identifié dans la majorité des cas empêchant de connaître le contrevenant, propriétaire potentiel de l'animal).

	Le Port		La Possession		Saint-Paul		Saint-Leu		Trois Bas	ssins	Total		
2016	Nb d'inter- ventions	Nb PV											
DECHETS	35	7	nc	13	187 65		nc	6	nc	nc	222	91	
EPAVES/ VHU/MISE EN FOURRIERE	170	nc	84	6	138	80	168	11	25	nc	585	86	
Total	205	7	84	19	325	145	168	17	25	nc	807	177	

Nc : non connu, donnée non disponible

Intervention = constat, rappel à l'ordre, mise en demeure ; de manière générale actions préventives

Procès-Verbal : sur la partie déchet : il s'agit des infractions prévues au code de l'environnement et code pénal (non-respect règlement de collecte, dépôts sauvages)

Sur la partie épaves/vhu/mise en fourrière : il s'agit exclusivement des procès-verbaux liés à la procédure de mise en fourrière

## 4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 26 chiens et 8 chats. Il est à ce titre doté de :

- 10 box pour les chiens errants ;
- 1 box pour les chiens mordeurs ;
- 1 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- o 1 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- o 1 chatterie composée de 8 box pouvant accueillir chacun 1 chat.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

En 2016 on observe une **légère augmentation du nombre de captures de 4%** (1814) par rapport à 2015 (1750). Le **nombre de cadavres ramassés diminue de 4%** par contre avec 2 866 ramassages en 2016 (2978 en 2015). L'augmentation des captures s'explique en partie par la mise en œuvre d'une convention avec la CIVIS (cf infra) ayant permis en 2016 d'accroître les capacités d'hébergement.

Durant cette année, 1 273 euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont 817 chiens et 456 chats.

Un marché de stérilisation a débuté fin septembre 2015. Seuls les animaux femelles bénéficient des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité, néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés.

Campagne	St Leu	Trois Bassins	St Paul	Le Port	La Possession	Total
Identification chienne / chatte	199	25	519	122	158	1023
Stérilisation Chienne	101	18	274	52	80	525
Stérilisation Chatte	106	7	268	76	80	537

Comme mentionné précédemment, en vue d'augmenter les capacités de capture, une convention avec la CIVIS a été signée en septembre 2015 afin de disposer de 3 box d'accueil au niveau de la fourrière de l'intercommunalité du sud. Dans ce cadre 379 chiens ont été acheminés en 2016 au niveau de la fourrière de la CIVIS, dont 15 qui ont pu être cédés au refuge.

# H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2016

	unité		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ratio national 2005 / 2007/2009 / 2011 Ademe
<ul> <li>Ordures ménagères résiduelles</li> <li>Ratio par habitant</li> </ul>	t kg	60 590 333	60 210 331	58 636 <i>316</i>	57 568 <i>304</i>	56 857 282	57 560 286	54 521 271	57 949 282	57 541 275	57 619 <b>271</b>	56 180 264	54 500 255	56 398 262	55 279 <b>256</b>	327 / 316 / 298
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 022	6 801	6 623	
Ratio par habitan	i kg	6	14	25	23	22	30	31	32	34	34	34	33	32	31	41 / 46 / 46
■ Déchets végétaux et Encombrants																
(***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607 246	49 423	45 188	42 791	42 281	30 800	25 468	26 070	
Ratio par habitan	кд	152	171	174	210	169	235	246	241	216	204	202	147	122	124	
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 400	21 750	22 422	
Ratio par habitan	kg	67	76	78	105	101	158	170	174	166	169	169	121	104	107	16/18/18
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 400	3 718	3 648	
Ratio par habitan	kg	85	94	96	106	68	76	76	66	50	35	33	26	18	17	14 / 15 /12
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	92 322	88 667	87 972	
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	555	524	507	497	431	412	407	374
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%				
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	371	289	
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	2 807	3 059	3 337	
Ratio par habitan	İ			6	8	9	10	10	11	11	12	13	13	14	15	28 / 29 / 29
<ul><li>Dépôts sauvages</li></ul>	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	4 147	4 849	
■ Déchèteries (hors DEEE)	t	2 706	5 151	6 442 (**)	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	16 171	19 371	20 705	
Ratio par habitan	İ	15	28	35	39	34	37	40	47	47	53	66	76	90	96	151 / 170 / 184
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	115 101	115 615	117 152	
Ratio par habitant	kg	509 8%	551 8%	564 4%	592 7%	<b>521</b> -6%	609 17%	612 1%	630 5%	600 -3%	590 0%	594 1%	538 -9%	537 0%	<b>542</b> 1%	577 / 594 / 587

<sup>(\*\*)</sup> chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005 (\*\*\*) y compris opérations Chikungunya de 2006

En annexe V, un état de production des déchets ménagers et assimilés a été présenté avec un indice de réduction entre 2016 et 2010 (base 100 pour 2010).

### II. LES INDICATEURS FINANCIERS

## A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent à **1,061 million d'Euros** qui sont dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation ou de modernisation des outils de valorisation de l'environnement.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement.

Voir tableau ci-dessous.

### Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...): 918 k€. Les dépenses ont diminué du fait d'une diminution des dotations de bacs (-32% en unités) et de bio composteurs (-47% en unités).
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 143k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 79 k€ et la remise aux normes de la fourrière animale pour 17 k€).
- b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 2 k€)
- c. la fourniture et la pose de panneaux : 45 k€.

Les recettes afférentes sont principalement issues du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (subventions aux équipements favorisant la prévention et le tri des déchets : bacs jaunes, bornes à verre, bio-composteurs, déchèterie...).

					INVESTI	SSEMENT (	en k€)						
			DEPE	NSES						RECE	ITES		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes	-	45	130	207	44	-	FCTVA	1931	845	0	990	631	190
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-	Subventions	1887	1010	692	1118	2557	1731
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	Divers	7	52	5	0	147	0
Engins	-	-	1 120	102	138	-							
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-							
Dchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2							
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-							
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79							
Fourrière animale	-	20	26	8	45	17							
Panneaux	-	83	93	47	38	45							
Divers	86	48	30	4	-	-							
Total	12 401	6 802	4 359	6 194	3 656	1 061	Total	3 825	1 907	697	2 108	3 335	1 921

TCO Rapport 2016 Page **38** / **57** 

## B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service s'élève à **40,507 millions d'Euros** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,388 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la DETE). En raison d'une maitrise des dépenses, le coût du service a diminué de 4% (sur le niveau des dépenses établi dans le rapport d'activités 2016 du TCO). Il s'agit une tendance globale de diminution des coûts depuis 2014 (-9,7%).

### Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses diminuent en raison notamment d'une baisse de la cotisation au syndicat ILEVA de 700 k€ relative aux charges de traitement entre 2015 et 2016 (10 M€).

Le coût par habitant est en diminution (187 €/habitant contre 196 €/habitant en 2015).

Les charges de traitement (38,5 % du montant total des dépenses) et de collecte (45,5 %) représentent les postes de dépenses les plus importants.

#### C. Modalités de financement

#### a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 75,3%,
- et par le budget général de la collectivité : 24,7%.

Ces éléments sont à apprécier hors charge de personnel et hors frais de structure. Les recettes de TEOM sont en augmentation (+10% en 2016), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM (75,3% au lieu de 65,9% en 2015).

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1,47M€), et de diverses recettes (loyers, DSP) pour un montant total de 2,3M€.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO. A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM et de la maîtrise des dépenses, qui permet de réduire la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (9,442 M€).

				DEPENSE	ES EN FONC	TIONNEMEN	T (en k€)	
	2212	2011	2010	2010	2011	2015	0010	2
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	356	485	269	
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 239	19 199	18 463	
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	18 302	16 483	15 599	
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 104	3 179	3 126	
Autres frais	832	964	2 085	412	864	579	799	
Masse salariale	1 489	1 633	1 780	1 983	1 982	2 221	2 251	
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	44 847	42 146	40 507	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	5%	-6%	-4%	Tendance à la diminution
Nbre d'habitants sur le TCO	205 066	211 743	209 612	212 806	214 106	215 351	216 068	
Dépenses par habitant	177	177	192	201	209	196	187	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	
D.								
Dépenses nettes								
(a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	41 083	39 462	38 162	
Taxe d'enlèvement des ordures								
ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	augmentation des recettes fiscales
Taux de couverture des dépenses								
par la TEOM (TEOM/dépenses								
nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	62,1%	65,9%	75,3%	qui améliore le taux de couverture du service
Part des dépenses financée par le								
budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	15 575	13 458	9 442	Ponction sur le budget général

NB : Les données 2014, 2015 et 2016 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2016 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors coûts relatifs à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015 et 1.388 M€ en 2016) et les charges spécifiques du personnel dédié à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique.

TCO Rapport 2016 Page **40** / **57** 

## b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 15% depuis 2013, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2016.

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île, derrière celui de la CINOR.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2014.

Tranche de TEOM payées	Nombre de redevables	
0€ - 50€	4 342	6%
51€ - 100€	3 673	5%
101€ - 150€	6 483	9%
151€ - 200€	12 266	17%
201€ - 250€	12 356	17%
251€ - 300€	8 886	12%
301€ - 350€	6 835	9%
351€ - 400€	4 324	6%
401€ - 450€	2 993	4%
451€ - 500€	2 210	3%
>501	9 234	13%
Total	73 602	100%

66 % des foyers paient une TEOM

Recettes de TEOM	
96 320	0%
280 011	1%
835 890	3%
2 165 918	8%
2 783 227	11%
2 440 615	9%
2 212 256	9%
1 615 820	6%
1 270 120	5%
1 047 261	4%
11 091 508	43%
25 838 946	100%

	Recette moyenne de TEOM par tranche
	22,18
	76,23
	128,94
	176,58
	225,25
	274,66
	323,67
	373,69
	424,36
	473,87
	1 201,16
Moyenne	351,06

En moyenne, la TEOM représente 351,06 € par foyer fiscal 66 % des foyers paient une TEOM < 300 €

## III. PERSPECTIVES

La stratégie du TCO en matière de déchets, portera principalement sur la confortation de la nouvelle collecte des déchets, sur l'accompagnement du transfert de la compétence traitement au syndicat mixte de déchets, et sur la gestion des incivilités.

#### Un service public des déchets raisonné

Tandis que le programme local de prévention reste un axe permanent pour réduire les déchets en amont, un axe prioritaire sera de fiabiliser la collecte et de travailler à une qualité de service dans le cadre du nouveau marché de collecte démarré en août 2014. Cela passera par plusieurs leviers : multiplication des contrôles ; adaptation des circuits ; renforcement du Numéro vert et du circuit de gestion des réclamations pour une meilleure résolution des dysfonctionnements.

#### Garantir un traitement des déchets efficace à un coût maîtrisé

Le TCO poursuivra le transfert de l'activité de traitement au syndicat mixte de traitement de déchets, et apportera sa contribution à l'étude sur l'outil 'multifilière' qui servira à dimensionner les futurs équipements de traitement.

### Communication / répression

Si la communication reste un axe permanent, des efforts vont être concentrés sur la mise en place de pré requis pour lutter plus efficacement contre les incivilités : signature d'un protocole de verbalisation intercommunale, réalisation de diagnostics pour cibler les quartiers et les thèmes prioritaires à traiter, incitation au respect des jours de collecte.

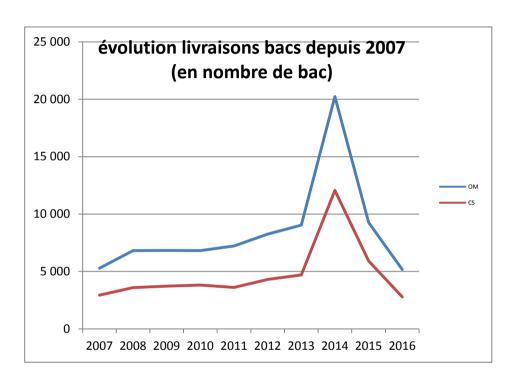
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison

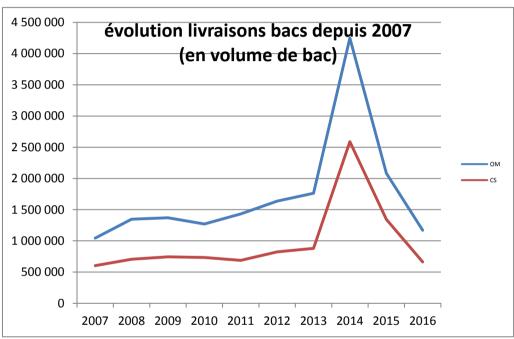
	PARC AU 31/12/2016 (nbre de bac)										
	OM OM	C (OM professionnels)	cs	Total							
Saint-Leu	17 025	984	16 100	34 109							
Trois Bassins	3 866	157	3 401	7 424							
Saint-Paul	48 275	4 268	44 711	97 254							
Le Port	13 158	817	10 312	24 287							
La Possession	12 376	729	11 253	24 358							
Total TCO	94 700	6 955	85 777	187 432							

	TOTAL											
	Volumes 2015 (litres)	Volumes 2016 (litres)	Delta/2015	Litre/hab 2016								
Saint-Leu	5 443 480	5 696 580	4,6%	169,35								
Trois Bassins	1 167 040	1 199 480	2,8%	162,91								
Saint-Paul	16 714 000	17 348 300	3,8%	163,90								
Le Port	4 472 240	4 565 980	2,1%	126,21								
La Possession	4 246 640	4 434 920	4,4%	139,50								
Total TCO	32 043 400	33 245 260	3,8%	154,76								

TCO Rapport 2016 Page **43** / **57** 

## Les bacs roulants – fourniture et livraison Evolution depuis 2007

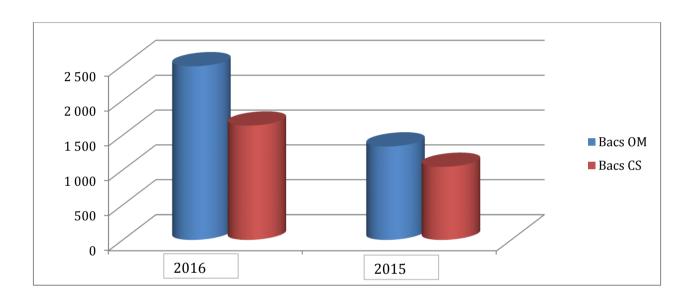




TCO Rapport 2016 Page **44** / **57** 

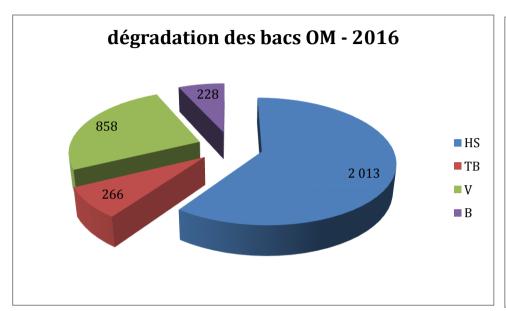
## Les bacs roulants – maintenance

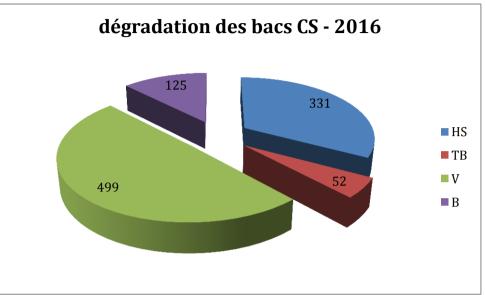
					MAINT	ENANCE				Janv à Déc	année	delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code- barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2016	2015	2016/2015
Bacs OM	249	1 756	127	229	108	0	19	0	0	2 488	1 337	86%
Bacs CS	122	1 234	65	129	46	1	20	20	0	1 637	1 045	57%



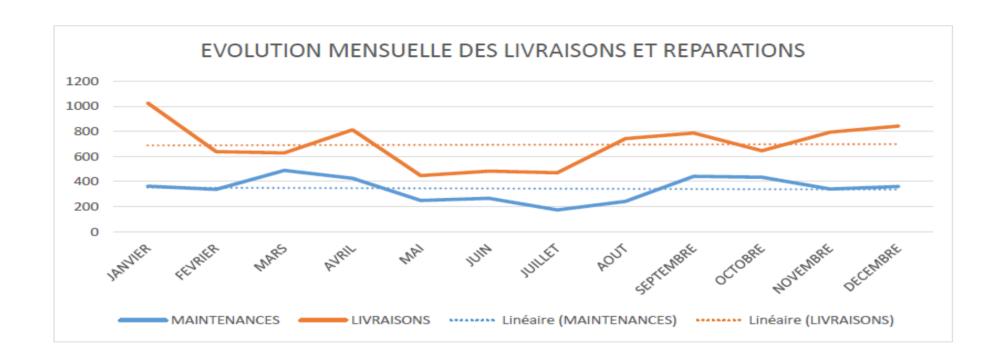
TCO Rapport 2016 Page **45** / **57** 

## Les bacs roulants - Interventions 2016





TCO Rapport 2016 Page **46** / **57** 



TCO Rapport 2016 Page **47** / **57** 

## Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2016

2016	St P	aul	St L	eu	Trois Ba	assins	Le F	Port	La Posse	ssion	Sous	Total	Tatal
bois + plastique	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	Total
Janvier													
Février													
Mars	3	2	1	1	0	0	0	0	1	0	5	3	8
Avril	9	1	4	0	0	0	1	0	1	0	15	1	16
Mai	11	9	2	4	3	0	4	0	5	2	25	15	40
Juin	66	42	24	10	6	0	15	1	17	13	128	66	194
Juillet	57	23	2	4	1	1	5	0	3	1	68	29	97
Août	40	13	29	12	3	0	4	1	14	9	90	35	125
Septembre	50	5	29	6	5	4	6	0	13	3	103	18	121
Octobre	2	8	6	2	0	0	0	0	1	0	9	10	19
Novembre	10	0	2	1	0	0	1	0	8	5	21	6	27
Décembre	19	9	6	0	1	1	0	0	6	4	32	14	46
<b>TOTAL 2016</b>	267	112	105	40	19	6	36	2	69	37	496	197	693
Total commun	37	<b>'</b> 9	14	5	25		3	8	106		69	93	
%	38,5	16,2	15,2	5,8	2,7	0,9	5,2	0,3	10,0	5,3	10	00	693
delta 2016/2015	-45,4	-53,1	-44,1	-60,4	-40,6	-40,0	-16,3	-88,9	-36,1	-58,9	-42,3	-57,0	
TOTAL 2015	489	239	188	101	32	10	43	18	108	90	860	458	1318
TOTAL 2014	1734	751	578	286	178	109	349	65	471	170	3310	1381	4691
TOTAL 2013	1148	433	515	194	87	25	377	49	336	109	2463	810	3273
TOTAL 2012	680	319	362	155	134	54	138	58	156	106	1470	692	2162
TOTAL 2011	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	1716

TCO Rapport 2016 Page **48** / **57** 

# ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE Les ordures ménagères résiduelles avec collecte spécifique (C2 Etablissement Scolaire et C3 Hôtel Restaurent)

Total OM PA métiers de b établisseme scolaires	oouche et	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
	Total	5 165,50	4 922,88	4 743,38	4 042,66	4 412,00	4 358,37	4 141,52	4 581,97	4 359,89	4 356,16	4 803,88	5 337,52	55 225,73
				1					1		1	1		
Porte A Portuniquement		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
	La Possession	700,38	673,72	625,98	471,88	591,32	545,00	553,52	605,66	581,06	580,88	628,48	717,82	7 275,70
	Le Port	952,88	909,44	879,96	601,20	818,26	793,44	776,64	847,22	810,26	814,44	895,80	961,92	10 061,46
	Les Trois- Bassins	140,06	145,22	119,64	132,64	131,48	121,00	117,14	136,24	128,18	133,20	129,94	168,74	1 603,48
	Saint-Leu	678,30	627,62	625,06	615,00	591,14	566,52	548,76	576,54	559,46	538,82	596,72	707,86	7 231,80
	Saint-Paul	2 210,98	1 991,82	1 977,90	1 706,30	1 779,30	1 856,04	1 723,70	1 900,82	1 771,50	1 748,74	1 980,34	2 231,30	22 878,74
	Total	4 682,60	4 347,82	4 228,54	3 527,02	3 911,50	3 882,00	3 719,76	4 066,48	3 850,46	3 816,08	4 231,28	4 787,64	49 051,18
Métiers de b uniquement		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
	Total	408,44	386,20	358,30	333,50	371,38	326,42	349,84	388,52	315,77	411,68	393,92	392,50	4 436,47
Etablisseme Scolaires ur		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
	Total	74,46	188,86	156,54	182,14	129,12	149,95	71,92	126,97	193,66	128,40	178,68	157,38	1 738,08

TCO Rapport 2016 Page **49** / **57** 

# Les emballages recyclables et papiers

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
La Possession	87,24	81,42	79,30	72,38	90,52	72,70	75,44	94,70	73,92	75,62	100,02	91,52	994,78
Le Port	55,82	52,52	55,44	45,70	44,52	50,78	47,02	59,30	52,66	47,36	45,24	62,64	619,00
Saint-Leu	101,36	95,18	112,50	75,08	85,78	110,52	86,04	111,34	84,78	85,46	116,78	107,24	1 172,06
Saint-Paul	324,32	349,34	296,46	255,48	287,68	304,94	272,40	356,76	271,42	297,56	331,38	316,76	3 664,50
Trois-Bassins	16,72	13,92	14,14	12,88	12,64	16,62	12,06	16,12	12,52	12,12	16,82	16,42	172,98
Total	585,46	592,38	557,84	461,52	521,14	555,56	492,96	638,22	495,30	518,12	610,24	594,58	6 623,32

TCO Rapport 2016 Page **50** / **57** 

# Les déchets végétaux

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
La Possession	415,34	398,76	381,82	344,12	247,20	185,72	167,26	218,00	168,64	195,66	161,50	296,00	3 180,02
Le Port	46,68	68,52	101,18	73,88	63,74	68,14	38,06	44,94	44,78	41,56	36,26	46,42	674,16
Les Trois- Bassins	83,24	108,44	74,94	59,56	36,20	68,52	32,28	39,30	53,84	34,40	27,30	87,38	705,40
Saint-Leu	364,76	362,20	357,90	278,39	231,22	294,27	225,38	264,16	199,04	240,40	203,12	322,08	3 342,92
Saint-Paul	1 403,46	2 094,62	1 825,12	1 322,32	1 082,41	1 136,96	1 003,04	1 018,62	861,30	796,40	868,92	1 106,36	14 519,53
Total	2 313,48	3 032,54	2 740,96	2 078,27	1 660,77	1 753,61	1 466,02	1 585,02	1 327,60	1 308,42	1 297,10	1 858,24	22 422,03

TCO Rapport 2016 Page **51** / **57** 

## Les encombrants

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	<b>Total Mois</b>
La Possession	54,22	43,66	39,84	30,28	45,20	30,84	42,12	44,18	41,90	45,92	46,52	52,04	516,72
Le Port	60,36	73,34	47,90	52,74	79,36	53,48	63,80	55,98	58,98	63,96	44,12	86,02	740,04
Les Trois- Bassins	5,90	10,16	2,56	3,20	12,70	5,02	2,74	7,84	4,28	4,82	4,48	4,06	67,76
Saint-Leu	21,52	20,44	15,92	15,14	62,28	61,00	55,52	54,74	49,46	56,58	35,36	31,16	479,12
Saint-Paul	162,78	164,84	134,92	133,12	145,08	169,70	147,64	163,80	144,80	160,54	158,00	159,44	1 844,66
Total	304,78	312,44	241,14	234,48	344,62	320,04	311,82	326,54	299,42	331,82	288,48	332,72	3 648,30

TCO Rapport 2016 Page **52** / **57** 

# ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
La Possession	35,74	31,58	29,82	47,76	34,96	27,66	35,46	30,66	46,14	34,42	33,60	35,32	423,12
Le Port	16,50	12,82	12,28	19,66	12,64	11,20	20,34	13,22	26,16	11,00	19,02	22,32	197,16
Les Trois- Bassins	15,86	11,74	8,50	4,82	9,68	9,32	9,02	12,12	8,04	9,52	9,26	7,84	115,72
Saint-Leu	61,10	48,78	47,42	44,86	68,76	44,38	45,08	43,62	42,62	58,20	60,32	53,34	618,48
Saint-Paul	212,28	159,92	165,60	155,74	150,70	179,14	158,50	169,26	136,24	143,56	185,48	199,12	2 015,54
Total	341,48	264,84	263,62	272,84	276,74	271,70	268,40	268,88	259,20	256,70	307,68	317,94	3 370,02

TCO Rapport 2016 Page **53** / **57** 

# ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES Filières de valorisation

TYPE DE			
DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
		Plate-Forme de compostage	_
		du Port	HCE
	Compostage	Plate-Forme de broyage	_
Déchets végétaux	_	Cambaie	Suez
	Broyage	Plate – forme de broyage de	_
		St-Leu	Suez
Gros métaux /			
verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
		Centre de gestion des	
Gravats	Concassage	déchets du BTP à Cambaie	Valorun
	Pré-tri/	Centre de tri du port /CET de	
Encombrants	Enfouissement	la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-	Recyclage		
Journaux		Centre de tri du Port	CYCLEA
	Valorisation	Usine thermique de Bois-	
Huiles de vidange	thermique	Rouge	Sovidange
	Valorisation		
Batteries	matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
	Valorisation		
Piles	matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-	Recyclage		
Emballages		Centre de tri du Port	CYCLEA
		Centre de traitement des	
DEEE	Recyclage	DEEE à St André	RVE

TCO Rapport 2016 Page **54** / **57** 

## Les apports en déchèteries

# (hors DEEE)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
DV	310,18	325,24	420,52	341,00	274,08	315,72	272,1	280,14	272,72	310,68	282,26	289,24	3693,88
ENC	667,44	669,3	716,26	661,76	607,28	649,94	684,64	723,7	684,84	699,24	627,56	718,62	8110,58
DEBLAIS/GRAVATS	337,24	354,38	550,94	434,64	399,04	477,92	475,68	492,2	530,64	445,14	442,42	368,08	5308,32
CARTON	74,8	69,16	68,16	71,58	67,32	66,38	72,82	82,48	78,48	77,64	85,2	86,14	900,16
PLATRE	39,74	58,22	63,36	36,52	50,28	64,1	68,32	63,48	83,2	51,36	18,94	51,1	648,62
METAUX	158,98	144,42	148,74	171,88	157,34	161,6	181,14	201,96	182,1	180,48	173,34	181,28	2043,26
TOTAL	1588,38	1620,72	1967,98	1717,38	1555,34	1735,66	1754,70	1843,96	1831,98	1764,54	1629,72	1694,46	20704,82

TCO Rapport 2016 Page **55** / **57** 

# ANNEXE 5 : INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILESPRODUITS AVEC UNE BASE 100 en 2010

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2016 (en tonnes et sur une base 100 en 2010)

	•	20	10	20	16	Evolution 2010/2016			
		Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	% sur tonnage	Base 100	
•	Ordures ménagères résiduelles	57 949	44,7	55 279	42,6	- 2 670	-4,6%	- 2,1	
•	Emballages recyclables et papiers	6 638	5,1	6 623	5,1	- 15	-0,2%	- 0,0	
-	Déchets végétaux et Encombrants	49 423	38,1	26 070	20,1	- 23 353	-47,3%	- 18,0	
	Dont Déchets végétaux	35 784	27,6	22 422	17,3	- 13 362	-37,3%	- 10,3	
	Dont Encombrants	13 639	10,5	3 648	2,8	- 9 991	-73,3%	- 7,7	
	Sous-total déchets collectés en porte à porte	114 010	88,0	87 972	67,9	- 26 038,00	-22,8%	- 20,1	
•	DEEE Déchèteries (hors DEEE) Verre collecté	343 9 731 2 202	0,3 7,5 1,7	1 356 20 705 3 337	1,0 16,0 2,6	1 013 10 974 1 135	295,3% 112,8% 51,5%	0,8 8,5 0,9	
	Sous-total déchets collectés en Apport Volontaire	12 276	9,5	25 398	19,6	13 122	106,9%	10,1	
•	Dépôts sauvages Corbeilles à papier	3 160 171	2,4 0,1	4 849 289	3,7 0,2	1 689 118	53,4% 68,6%	1,3 0,1	
	Sous-total autres déchets collectés	3 331	2,6	5 138	4,0	1 807	54,2%	1,4	
	TOTAL	129 618	100	118 508	91,4	- 11 110	-9%	- 8,6	

TCO Rapport 2016 Page **56** / **57** 

## Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2016 (en tonnes et sur une base 100 en 2010)

		2010 2016			16	Evolution 2010/2016				
		Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	% sur tonnage	Base 100		
-	Ordures ménagères résiduelles	57 949	44,7	55 279	42,6	- 2 670	-4,6%	- 2,1		
•	Emballages recyclables et papiers	6 638	5,1	6 623	5,1	- 15	-0,2%	- 0,0		
-	Cartons	522	0,4	900	0,7	378	72,4%	0,3		
•	Verre	2 202	1,7	3 337	2,6	1 135	51,5%	0,9		
-	Déchets végétaux	38 742	29,9	26 634	20,5	- 12 108	-31,3%	- 9,3		
•	Déchets Encombrants	19 820	15,3	16 090	12,4	- 3 730	-18,8%	- 2,9		
-	Déchets métalliques	955	0,7	2 043	1,6	1 088	113,9%	0,8		
•	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique	343	0,3	1 356	1,0	1 013	295,3%	0,8		
•	Déchets de chantier (déblais, gravats et plâtre)	2 276	1,8	5 957	4,6	3 681	161,7%	2,8		
•	Déchets des Corbeilles de propreté urbaine	171	0,1	289	0,2	118	69,0%	0,1		
	TOTAL	129 618	100	118 508	91,4	- 11 110	-8,6%	- 8,6		

TCO Rapport 2016 Page **57** / **57**